

## **SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2021 A 19H30**

L'an deux mil vingt et un, le sept décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

**Etaient présents** : M. Olivier DURAND, M. Hervé BARON, M. Adrien BERTON, Mme Claudine ARCHAMBAULT, M. Vincent PARAT, Mme Sophie NICOLAS, M. Jérôme ROY, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Mathieu MERER, M. Joël ARNAULT, M. Thierry LARCHER, M. Christophe GOURBILLON, Mme Magali TETRAULT, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL.

**Etaient excusés** : M. François BASSET-CHERCOT a donné pouvoir à M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL.

**Secrétaire de séance** : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

Ajout à l'ordre du jour :

- Rampe d'accès à la Vienne CCTVV
- Remboursement de facture

• **Approbation du conseil municipal du 02/11/2021**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 2 novembre 2021.

• **Voirie : Demande de subvention Socle 2022**

Monsieur le Maire explique que des travaux de voirie vont être nécessaires et propose au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention du Fonds Départemental de Solidarité Rurale au titre du Socle 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition de travaux de voirie.
- sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention 2022 au titre de l'enveloppe « Socle » du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) d'un montant de 8 386 € pour les travaux de voirie.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document ou demande se rapportant à cette opération.

• **Fédération Française de Randonnée d'Indre et Loire : sentiers de randonnée pédestre – Convention de balisage 2022-2025.**

La Fédération Française de Randonnée d'Indre et Loire propose un renouvellement de la convention relative à l'entretien du balisage des sentiers pédestres de randonnée sur la commune de Parçay sur Vienne pour la période 2022-2025.

Le coût d'entretien pour cette période s'élève à 288 € / an soit 1 440,00 € TTC (2022-2025).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- accepte la proposition de renouvellement de convention établi par la Fédération Française de Randonnée d'Indre et Loire soit une dépense de 1 440 € TTC pour la période 2022-2025.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

• **Décision modificative n°04 - DM n°04/2021 BU**

Pour mandater l'achat de plaques et de numéros de rues, il est nécessaire d'établir un virement de crédit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la décision modificative n°04 au budget unique communal 2021 suivante :

- Article 615231 .....- 707 euros
- OP54-Article 2152- .....+ 707 euros
- 021/021 – RI..... 707 euros
- 023/023 – DF..... 707 euros

• **Remboursement de factures**

Madame Magali TETRAULT et M. Joël ARNAULT ont acheté respectivement pour 33.49 € TTC et 78.15 € TTC de fournitures de décorations de Noël.

Il convient d'établir le remboursement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **DÉCIDE** à l'unanimité de rembourser Mme Magali TETRAULT et M. Joël ARNAULT pour respectivement 33.49 € TTC et 78.15 € TTC
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir le mandat correspondant.

Les crédits seront inscrits au budget unique communal 2021, à l'article 60633 – fournitures de voirie.

• **Espace multisports (City stade) - Demande de subvention D.E.T.R au titre de 2022.**

Monsieur le Maire rappelle que la création d'un espace multisports (city stade) était au cœur des projets de la profession de foi de l'équipe municipale.

Ce projet a pour but d'offrir aux jeunes un lieu de rencontre en accès libre autour du sport mais aussi de favoriser l'activité sportive en milieu scolaire et enfin de donner un outil de travail supplémentaire aux associations sportives.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR 2022.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		34 751 €	20 %
<b>Emprunts</b>		€	%
<b>Sous-total autofinancement</b>		34 751 €	20 %
Union européenne		€	%
<b>Etat – DETR ou DSIL</b>	<b>DETR</b>	69 502 €	40 %

Etat - autre (à préciser)	<b>ANS</b>	24 803 €	14.28 %
<b>Conseil régional</b>	<b>CRST</b>	44 700 €	25.72 %
Conseil départemental		€	%
Fonds de concours CC ou CA		€	%
Autres (à préciser)		€	%
<b>Sous-Total subventions publique</b>		139 005 €	80 %
<b>Total H.T.</b>		173 756 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de création d'un espace multisports (city stade) et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

- **City stade - Demande de subvention ANS (Agence Nationale du Sport) dans le cadre de « 5 000 nouveaux équipements sportifs d'ici 2024 »**

Monsieur le Maire rappelle que la création d'un espace multisports (city stade) était au cœur des projets de la profession de foi de l'équipe municipale.

Ce projet a pour but d'offrir aux jeunes un lieu de rencontre en accès libre autour du sport mais aussi de favoriser l'activité sportive en milieu scolaire et enfin de donner un outil de travail supplémentaire aux associations sportives.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport) dans le cadre de « 5 000 nouveaux équipements sportifs d'ici 2024 »

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		34 751 €	20 %
<b>Emprunts</b>		€	%
<b>Sous-total autofinancement</b>		34 751 €	20 %
Union européenne		€	%
<b>Etat – DETR ou DSIL</b>	<b>DETR</b>	69 502 €	40 %
Etat - autre (à préciser)	<b>ANS</b>	24 803 €	14.28 %
<b>Conseil régional</b>	<b>CRST</b>	44 700 €	25.72 %
Conseil départemental		€	%
Fonds de concours CC ou CA		€	%
Autres (à préciser)		€	%
<b>Sous-Total subventions publique</b>		139 005 €	80 %
<b>Total H.T.</b>		173 756 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de création d'un espace multisports (city stade) et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

**La commission « appel d'offre » devra se réunir prochainement afin de monter un dossier MAPA (Marché à Procédure Adaptée).**

- **Meuleuse**

Monsieur le Maire propose l'achat d'une meuleuse à batterie (sans fil) afin d'équiper les agents technique pour un montant de 161 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'achat d'une meuleuse à batterie pour un montant de 161 € TTC
- Dit que le montant sera mandaté par le budget assainissement

- **Rampe d'accès à la Vienne**

La Fédération Départementale de la Pêche a proposé à la CCTVV des projets d'amélioration des accès à la Vienne, dont la création de rampes de mise à l'eau à l'Ile Bouchard, Parçay, Cruzilles et Sazilly.

Ces rampes s'inscrivent dans le cadre du développement des activités douces et respectueuses de l'environnement souhaité par la CCTVV, notamment sur la rivière Vienne, avec la pratique du canoë et de la pêche de loisir.

Le Bureau communautaire a validé ce projet lors de sa réunion du 15/11/2021.

Les communes concernées doivent désormais délibérer pour autoriser la création, l'aménagement et le passage des usagers sur le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal de la commune de Parçay-sur-Vienne, après en avoir délibéré :

- **accepte**

conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au Code du Sport, notamment son article L.311-3, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) des parcelles et chemins suivants :

***liste des parcelles et chemins concernés par l'itinéraire :***  
**CR40**

- **s'engage**

- à ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours),

- à leur conserver leur caractère public et ouvert,
- à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée.

- **Questions diverses**

- **Carrières**

Monsieur le maire explique être convié (conformément aux articles R341-23 et R341-25 du code de l'environnement) à assister à la CDNPS Carrière du 15 décembre prochain en raison de l'examen :

- du dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la société SEE RAGONNEAU LAFARGE HOLCIM pour l'exploitation d'une carrière à Parçay-sur-Vienne.
- du dossier de demande de modification (prorogation et augmentation quotas) déposé par la société GSM pour la carrière qu'elle exploite à Parçay-sur-Vienne

- **Vœux du Maire**

En raison de la dégradation des conditions sanitaires, Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis concernant le maintien ou non des vœux du Maire.

Après délibération, le conseil municipal, décide de maintenir l'organisation des vœux du Maire le 7/01/2022 à 19h00. Il précise qu'il n'y aura ni vin d'honneur, ni buffet et que le pass sanitaire sera exigé. Il conviendra de proposer à la vente des cartes pour la fête rurale.

- **PLUI**

Monsieur le Maire explique qu'une évolution du PLUI devrait être engagée en 2022.

Afin de préparer au mieux cette évolution, il est demandé aux communes de transmettre leurs demandes de modifications avant le 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal des volontaires afin de former un groupe de travail pour compléter les fiches de demande d'intégration et vérifier, compléter et valider les demandes déjà transmises au service urbanisme de la CCTVV.

En complément de Monsieur le Maire, M. LARCHER, M. GOURBILLON et Mme NICOLAS se propose pour former le groupe de travail qui se réunira le 17/12/2021 à 14h à la Mairie.

- **Commission voirie**

Afin de planifier les travaux de voirie 2022, la commission voirie décide de se réunir le 15/01/2022 à 9h00 devant la Mairie.

- **Fête rurale**

En raison de la dégradation des conditions sanitaires, Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal concernant le maintien ou non de la fête rurale 2022 (05/03/2022). Le conseil municipal décide de la maintenir dans l'immédiat.

Monsieur Merer valide le menu avec l'aval du conseil municipal au prix de 45€.

Il explique qu'il est aussi prévu des animations d'un humoriste, d'un magicien et d'un DJ.

Les cartes de vente seront éditées et disponibles bientôt. Le conseil municipal se chargera de les distribuer à la population selon leur secteur. Des cartes seront également disponibles à la mairie (donner l'information dans le bulletin et sur internet) et Monsieur le Maire en proposera lors de ses vœux.

Le pass sanitaire sera obligatoire pour participer à l'évènement.

- **Cimetière**

Monsieur le Maire annonce, qu'au cimetière, le jardin du souvenir est finalisé mis à part la plantation des arbres et le raccordement en eau.

- **Voirie**

Monsieur le Maire explique avoir commandé du bleu à la société Moreau pour boucher les trous des chemins.

- **Commission « enfance jeunesse »**

Madame Tetrault fait un point sur la réunion de la commission « enfance jeunesse » à laquelle elle a assisté. A notamment été évoqué le changement de nom du RAM en relais petite enfance, les travaux au centre de loisirs de l'île bouchard, la mise en place des plannings d'accueil des centres de loisirs, la mise en place du passeport babysitting...

- **SMICTOM**

Madame Tetrault fait un point sur la réunion SMICTOM à laquelle elle a assisté. A notamment été évoqué l'extension sur les emballages plastiques, l'augmentation de volume de consommation des sacs jaunes, alternative à trouver pour la collecte des cartons brun, planning des collectes, refonte des centres de tris...

- **Commission « embellissement »**

Madame Tetrault remercie les bénévoles qui ont participé aux ateliers de décoration de Noël de la commune.

- **Commission « Bulletin municipal »**

Madame Tetrault explique que la reliure des Parcayais est prévue pour le 20/12/2021 à 14h00 et demande l'aide de conseillers municipaux. Le bulletin de la Manse sera à distribuer en même temps. La distribution par secteur est prévue pour entre les fêtes.

- **Impayés**

En l'absence de Monsieur Basset-Chercot, Magali Tetrault fait part d'un mail dans lequel il résume son entretien au trésor public sur ce sujet :

Monsieur Jean-Michel Vrignon, notre comptable à Chinon, a été rencontré le jeudi 2 décembre et un nouveau contact est prévu en mars pour faire le point notamment sur les dernières relances (première relance et mise en demeure) dont le Trésor Public a la maîtrise mais qu'il est difficile de suivre pour ce qui nous concerne, avec d'ailleurs une liste qui n'est pas à jour.

S'il est, selon M. Vrignon inutile de faire de relance de notre côté, le Conseil estime cependant qu'il faut faire des courriers. L'état des impayés à jour fin novembre permet au moins d'en identifier les plus importants pour relance.

Une mention particulière sur cette question sera publiée dans le Parçayais à venir.

- **Voirie**

Monsieur Berton explique qu'il y a des gros trous en bas de Rochedais. Monsieur le Maire répond qu'ils seront rebouchés dès que le temps le permettra.

Le conseil s'est clôturé à 20h40.

DURAND OLIVIER	GOURBILLON CHRISTOPHE	MERER MATHIEU
ARCHAMBAULT CLAUDINE	BERTON ADRIEN	PARAT VINCENT
BARON HERVÉ	TETRAULT MAGALI	ARNAULT JOËL
NICOLAS SOPHIE	BASSET-CHERCOT FRANÇOIS	DE LA PORTE DU THEIL LOÏC
BOURGUEIL CHANTAL	LARCHER THIERRY	ROY JÉRÔME